NOTE D'INFORMATION

WG CAPITAL

Nature juridique **FCP**

Société de gestion WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Tkhles/NETTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21044 en date du 11/03/2021.

011

MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION sise à 416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca représentée par Monsieur Reda HILALI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION 416, Rue Mustapha El Maani Casablanca Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: WG CAPITAL

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000038887

- Date et référence de l'agrément

: 07/12/2020, GP20196

- Date de création

: 29/01/2021

- Siège social

: 416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: 1er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 10,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: WAFA GESTION

- Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef,

Casablanca représenté par Monsieur Youssef ROUISSI en sa qualité de Directeur Général

Adjoint

- Commercialisateur

:

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter | Téléphone |
|-----------------------------------|-------------------------|---------------|
| WAFA GESTION | Houssein BELCADI | 0522 45 38 38 |

Commissaire aux comptes
Mohamed HDID

: HDID & ASSOCIES représenté par Monsieur



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Actions.

Indice de référence : 100% MASI Rentabilité Brut publié par la bourse de Casablanca

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP WG CAPITAL est d'offrir aux souscripteurs, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle du marché actions marocain et ce, avec une liquidité hebdomadaire. La création de la valeur se fera par la sélection des meilleures opportunités d'investissement et par l'utilisation de toutes les marges de manœuvres offertes par la réglementation et aussi par une diversification sur d'autres marchés (marchés obligataire, monétaire et international), ou sur les produits « Autres Valeurs ».

- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP WG CAPITAL inclut les instruments financiers ci-après :

- Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca ;
- Certificats d'investissements ;
- Droits d'attributions ou de souscription ;
- Titres d'OPCVM;
- Titres de FPCT et d'OPCC;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- DAT;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- Liquidités, créances représentatives des opérations de pensions.

Le fonds pourra recourir à des opérations de prêts emprunts de titres, dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes Physiques Membres de la famille TAZI tels que précisés au niveau du mandat de gestion.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;
 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats: Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus. Les porteurs de parts du fonds seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Entité en charge de la distribution aux souscripteurs: ATTIJARIWAFA BANK Adresse: 2, Bd Moulay Youssef Casablanca N° Téléphone: 0522 29 88 88.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - o Au maximum 1,5% HT des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - o A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - O 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT):

| Libellés Frais de gestion | Taux Frais de gestion |
|---|--|
| (1) Frais publications : | 20 000 dhs |
| (2) Commissaire aux comptes : | 10 000 dhs |
| (3) Commissions de l'AMMC : | 0,025% |
| (4) Dépositaire : | 0,05% |
| (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : | 3 600 dhs |
| (6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : | Selon les conditions en vigueur. |
| Prestations de WAFA GESTION : | En contrepartie de la prestation de gestion, WAFA GESTION recevra : - Des frais de gestion fixes tels que fixés dans le mandat de gestion ; - Des frais des gestion variables indexés sur la performance du fonds. |

